



## Mon associé me vole ?

-----  
Par NathB

Bonjour, Maitre

Associe a 50% /50% sur un restaurant depuis 12 ans

CA : 1 million 7 environ. /an

- Mon associe est le Gérant - refuse la cogérance - Prends des décisions de plus en plus délicate, comme fermés le mercredi, ou reste un mois de plus fermés a la fin du 1er confinement sans mon accord. Quel recours ?

Après de fort doute de vol, on observe dans les Z du jour,

- 100 000euros d'annulation

- 85 000euros d'offert

ce qui semble impossible, sachant ayant nous même un restaurant ou vous observerez 20 000euros d'annulation et offert confondu !!!

Puis je porter plainte ? ai -je reccours ? puis je récupérer d'une manière ou un autre la partie volé (10 ans) mais pas de preuves sur les années précédentes... Recuperer ses parts ? dommage et intérêt ?

dans l'attente de votre réponse veuillez agréer, maitre, nos sentiments les meilleurs